L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MERCREDI, 15 JUIN 1887

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

UN commis-vendeur, muni de bonnes recommandations, désire obtenir un emploi dans une épicerie à la campagne. S'adresser à Jos. Madron, coin Galvez et Esplanade, chez Warner. 15juin—3f.

ON demande—2 ou 3 chambres à louer, avec cuisine, au second étage. S'adresser avec prix et location No 116 rue Gravier. 15 juin—1f

A vendre à Biloxi—Des propriétés et des terrains. S'adresser 176 rue Canal. 14juin—2sem.

A LOUER.

A LOUER—A Lewisburg, paroisse St-Tammany, Lne., sur les bords du Lac Pontchartrain, maison meublée, avec source, jardin et dépendances, cabane à bain, etc., aussi maison avec terrain en culture, partie en jardinage et fourrage. Pour les conditions, s'adresser à M. P. L. Fourchy, 3 1/2 rue Carondelet ou sur les lieux à J. Herbelin. 14 juin 3f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Vve J. A. Grailhe.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 19,839—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Arthur Denis, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
15 juin—15 19 24

Succession de Stoddart Howell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 21,460—Division E—Attendu que George P. Howell a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Stoddard Howell, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
10juin—10,15 19.

Succession de Mary Daly.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 19,274—Division D. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par James B. Higgins, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
9 juin—9, 14, 18.

Succession de John Canty

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 20,766—Division D. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons, s'ils en ont, pour lesquelles le compte présenté par Mme Mary Canty administratrice en cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour
W. J. McGEEHAN, Greffier.
9juin—9,14 18.

Succession de Adolph Frerichs

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,620—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Rodolph Woest, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
9 juin—9 14 18

Charles J. Oberle vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 20,323—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Thomas Duffy syndic provisoire et syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour
W. J. McGEEHAN, Greffier.
9 juin—9 14 18

AVIS AUX CREANCIERS.

Rudolph Schmutz vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 20,3[illegible]6. Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Stephen J. Derbes syndic dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
15 juin—15 19 24

Succession de Joseph Asher

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 21,490. Division C. Attendu que Mme Lena Emerat veuve de feu [illegible] a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph Asher, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour
W. J. McGEEHAN, Greffier.
11juin—11 16 23

Ferrari & Prunachie vs leurs créanciers

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,845—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Thomas Duffy syndic dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour
W. J. McGEEHAN, Greffier.
11 juin—11 16 20

John R. Frerichs vs ses créanciers

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 19,996—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par A. B. Lacoste, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour
W. J. McGEEHAN, Greffier.
11 juin—11 16 20

P. Richters vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 20,395—Division C. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Henry Turner, syndic de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
11 juin—11 16 20

Michel Tortorich vs ses créanciers

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 20,588—Division E. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Thomas Duffy, syndic de cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier
11 juin—11 16 20

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie que le 23ème jour d'avril 1887, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci-dessous intitulée dans les termes et avec les chiffres suivants: Philas Jane Elvin vs. John Woltz, son mari—No 20,572—Division A. Sur motion de J. N. Wolfson, Esq., avocat de la plaignante et en appuyant sa demande de preuves, la loi et les témoignages étant considérés—Il est ordonné, adjugé et décrété que le défaut, ici enregistré le 13 avril 1887, soit maintenant confirmé et rendu final et que, en conséquence, il y ait jugement en faveur de Philas Jane Elvin plaignante, et contre John Woltz, son mari, reconnaissant ses droits et priviléges sur sa propriété et décrétant une séparation d'acquets et gains et de dissoudre la communauté existant auparavant entre eux et que les frais soient payés par le défendeur.
Jugement rendu le 23 avril 1887.
Jugement signé le 26 avril 1887.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nlle-Orléans, ce deuxième jour de mai en l'année du Seigneur mil huit cent quatre-vingt-sept.
(Sceau) M. A. McDONNELL, Député Greffier.
12mai—12 22 30—14juin.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Albert Cammack vs ses créanciers. — No 21 497 — Division C—Ordre de Cour—Que la cession des propriétés du pétitionnaire Albert Cammack, individuellement et comme membre de la raison sociale de Renshaw Cammack & Co. soit et est, par le présent, acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Omer Villere Esq., notaire en cette ville, LUNDI, le 18ème jour de juillet 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic, et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que Bernard McCloskey, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 13 juin 1887.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
14juin—3f en 30j

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN DEMI-MILLION DISTRIBUÉ.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et ses Grands Tirages Semestriels ont lieu tous les six mois (Juin et Décembre).

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

COMMISSAIRES.

Grand Tirage à Numéro Simple,

— A —

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 12 JUILLET 1887.

GROS LOT: $150,000

AVIS.—Billets $10 seulement, DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de $150,000..		$150,000
1 ... de	50,000..	50,000
1 Lot de....	20,000..	20,000
2 Lots de....	10,000..	20,000
4 Lots de....	5,000..	20,000
20 Lots de....	1,000..	20,000
50 Lots de....	500..	25,000
100 Lots de....	300..	30,000
200 Lots de....	200..	40,000
500 Lots de....	100..	50,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100 Lots d'approximation..	$300..	$30,000
100 ..	200..	20,000
100 ..	100..	10,000
1000 ..	50..	50,000

2,179 Lots s'élevant à............$535,000

Pour les Clubs ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la signature lisible. On assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à
la New Orleans National Bank, New Orleans, La

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Excellente occasion d'un placement d'argent rémunérateur.

Vente de deux terrains rue Constance, entre St-Joseph et Julie, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les machines, bouilloires et tout ce qui en fait partie, appartenant à la **Fabrique de Cordes à Coton**, le tout en bon état, dans l'affaire de

Joseph R. Mighell vs. Robert Blakely.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 21,102.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 9 juillet 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains terrains, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, machines, bouilloires et autres objets en faisant partie, appartenant à la fabrique de cordes de coton, situés dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Foucher (aujourd'hui Constance), Tchoupitoulas, Julie et St-Joseph, mesurant ensemble soixante-six pieds de façade rue Constance; soixante-sept pieds quatre pouces de largeur à l'arrière; sur une profondeur de cent-un pieds huit pouces du côté le plus proche de la rue St-Joseph et cent huit pieds dix pouces de l'autre côté.

C'est la propriété achetée par le défendeur en cette affaire, de Joseph R. Mighell, comme il appert d'un acte pardevant J. F. Coffey, notaire en cette ville, le 17 novembre 1885.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
8 juin—8 15 22 29—6 9 juil

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'un cheval, buggy, wagon, bois de charpente, etc., comptes ouverts, etc.

Drake & Marks vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 19,266—En vertu d'un ordre de vente, daté du 7 juin 1887, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI, 18 juin 1887, rue Dryades No 293, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite à savoir:

1 cheval sorel, un wagon à ressorts et à quatre roues, un buggy avec capote, un lot de bois de charpente et des matériaux à construction de seconde main.

Aussi en la même occasion et et au même endroit: un lot de comptes ouverts.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans, et Syndic dans l'affaire ci-dessus.
8 juin—8 11 15 18.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Karl M. Nebel vs. Joseph Casentro.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 20,729.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse Arcade, rue Magazine entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 2 juillet 1887, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Deux lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Huitième, Neuvième, Chippewa et Fulton, et désignés comme lots numéros cinq et six sur un plan dressé par B. Buisson, voyer, en date du dixième jour de juin 1841, et déposé en l'étude de T. O. Stark, notaire en cette ville, comme plan numéro 22 du livre de plan No 2 de Wm Christy. Les dits lots se touchent et mesurent chacun vingt-neuf pieds trois pouces de face à la rue Neuvième, sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds sept pouces, et vingt neuf pieds un pouce et demi de largeur dans le fond.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
1er juin—1 8 15 22 29—2 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur améliorée formant le coin sud-ouest des rues St Charles et Première.

Mme P. L. Adams, veuve, etc. vs J. O. Bartels.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,173.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 2 juillet 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, servitudes, priviléges et avantages y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet désigné par le numéro municipal 233 (anciennement l'îlet 110) qui est borné par les rues St Charles, Première, Carondelet et Deuxième, et faisant partie du lot numéro 14 d'après un plan dressé par E. Gotthold, le 15 mai 1850 et déposé au bureau de H. B. Cenas, ex-notaire en cette ville; le dit lot ci-dessus ayant en mesure américaine, vingt-six pieds deux pouces quatre lignes de face à la dite rue St Charles, sur une profondeur et façade sur la rue Première de cent vingt pieds formant le coin des rues St Charles et Première.

Acquis par le défendeur par un achat de Victor Letorey, d'après un acte passé pardevant E. Saunders, notaire, le 24 mars 1880.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—1° Une somme de soixante comptant pour payer la réclamation du plaignant à environ deux mille deux cent cinquante piastres ($2250) avec intérêt au taux de huit pour cent par an du 24 mars 1886 jusqu'à parfait paiement, 5 0/0 sur le montant du dit principal et intérêt pour frais d'avocat, les frais et charges des procédures et vente et les taxes dues sur la dite propriété.

2. L'acquéreur assumera jusqu'au montant de son enchère le paiement d'un billet à ordre de deux mille deux cent cinquante piastres ($2250) tiré par le défendeur à son propre ordre et endossé par lui, daté le 24 mars 1880 et payable deux ans après date à la Banque des Citoyens de la Louisiane et stipulant que le dit billet porte intérêt de 8 0/0 par an à partir de sa date jusqu'à paiement, et garanti par hypothèque du vendeur sur la propriété ci-dessus et conformément à la réclamation du plaignant. L'acquéreur assumera toutes les obligations, etc. de l'acte [illegible] passé pardevant E. D. Saunders, notaire, le 24 mars 1880.

3. Et la balance du prix d'adjudication, s'il y a, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
31mai—31—juin 7.14.21.28—juil 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

James Simeon vs. Mlle M. A. Gardiner.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 20,663—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI 14 juin 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

1. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, priviléges, avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Miro, Tonti et St. Philippe, désigné par le numéro Un sur un plan de Louis H. Pilié, voyer de ville, en date du 17me jour de janvier 1859 et déposé en l'étude de Eusèbe Bouny, notaire en cette ville. Le dit lot forme l'encoignure des rues Dumaine et Miro et mesure, au pied américain, trente (30) pieds de face à la rue Dumaine sur une profondeur de et de face à la rue Miro de cent (100) pieds entre lignes parallèles.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, priviléges, avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le même district que la propriété ci-dessus décrite, dans l'îlet borné par les rues Dumaine, Tonti, Ste. Anne et Miro et mesure trente-trois (33) pieds huit (8) pouces et trois (3) lignes de face à la rue Dumaine sur une profondeur de cent (100) pieds et de face à la rue Tonti, conformément à un plan particulier en l'étude de A. Mazureau, ancien notaire en cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Sherif Civil de la paroisse d'Orléans.
12mai—12,19,26—2,9,14juin.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Thomy Lafon vs Aline Lewis et Berthe Lewis, femme de Neville Reviere.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 10,043—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 2 juillet 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le Faubourg Tremé, dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le numéro huit dans l'îlet compris entre les rues Claiborne, Robertson, St-Pierre et Orléans, sur un plan dressé par H. Pilié, le 21me jour de mai 1845, et déposé en l'étude de Amédée Ducatel, notaire en cette ville. Lequel dit lot de terre mesure, au pied américain, vingt huit pieds six pouces de face à la dite rue Claiborne, sur une profondeur de cent pieds, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent.

La dite propriété a été acquise par Berthe Lewis et Aline Lewis de Veuve J. Jonau, F. H. Jonau et als., conformément à un acte passé pardevant Oscar Drouet, notaire, en date du 15 mai 1877, enregistré au Bureau des transferts, livre 111, folio 67.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
31 mai—juin 7 14 21 28—juil 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Sophia Quibbermann vs. Katharina Nieumuller.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 21,096.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI 28 juin 1887, à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

Premièrement—Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Ste-Marie, Religieuses, Rousseau et Félicité, et désigné par le No six sur un plan dressé par Hugh Grant, voyer, le 31 mai 1847, déposé au bureau de L. R. Kenny, notaire. Ledit terrain mesure environ vingt-six pieds onze pouces de façade rue Ste-Marie, entre les rues Religieuses et Rousseau, sur cent vingt-sept pieds dix pouces cinq et demie lignes, entre parallèles—mesure américaine.

Deuxièmement—Un morceau de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, les droits, privilèges et dépendances qui en font partie, dans le carré d'îlet ci-dessus décrit et mesurant environ sept pieds dix pouces et six lignes, plus ou moins, de façade rue Rousseau, entre les rues Félicité et Ste-Marie, sur une profondeur d'environ cinquante-trois pieds trois pouces sept lignes, plus ou moins, et est contigu dans le fond au terrain premièrement décrit.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
27mai—27 juin 3 10 17 24 28

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Adrien Bonnet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 20,540.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natches, Alley, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 25 juin 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, circonstances, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Moreau ou Chartres, Casacalvo ou Royale et la Paix, le dit lot mesure dix-huit pieds huit pouces de face à la rue Esplanade sur une profondeur de cent pieds.

Ensemble avec les quarante deux actions du fonds-capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane qui se trouvent attachées à la dite propriété.

Les bâtisses et améliorations sur le dit lot comprennent une maison en briques à trois étages, avec verandah sur la façade, No57 rue de l'Esplanade, dépendances, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant pour payer la réclamation du demandeur, savoir: la somme de deux cent dix dollars avec 10 pour cent d'intérêt à partir du 1er novembre 1882 jusqu'à paiement; en outre, une somme de cinq cent quatre dollars, montant de contributions des dites actions avec 8 pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingt-quatre dollars à partir du 1er décembre 1881; 8 pour cent d'intérêt par an sur quatre vingt quatre dollars à partir du 1er décembre 1882; 8 pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingt-quatre dollars à partir du 1er décembre 1883; 8 pour cent d'intérêt par an sur quatre vingt-quatre dollars à partir du 1er décembre 1884; 8 pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingt-quatre dollars à partir du 1er décembre 1885; et 8 pour cent d'intérêt par an sur quatre-vingt-quatre dollars à partir du 1er décembre 1886. L'acquéreur assumera en outre le reste du montant dû sur les actions, savoir: Trois mille deux cent soixante-seize dollars. La propriété restera hypothéquée spécialement pour garantir la dette ci-dessus; il assumera aussi toutes les obligations d'un actionnaire de la dite banque pour les dites quarante deux actions. La balance, s'il y en a une, sur le prix de l'adjudication, comptant.

THOMAS DUFFY
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 mai—24,31—juin 7,14,21,25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Henry Gretham vs Anna Kremer.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 21,105—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI 2 juillet, 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre avec les bâtisses, améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet numéro quatre, borné par les rues Chartres, Enghien, Royale et Port, mesurant trente six pieds six pouces de face à la rue Chartres sur une profondeur de cent pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
31 mai—31—juin 7.14.21.28—juillet 2

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Actions du Union Sanitary Excavating Company.

Ustensiles de cuisine, meubles de maison, etc.

Succession de Geo. H. Engelbrecht.

No 21,280. — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureaux No 46 rue Royale—MARDI 21 juin 1887, à midi et demi, il sera vendu à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 9 juin 1887, pour le compte de la susdite succession—

12 actions du fonds capital du Union Sanitary Excavating Company of New Orleans.

Aussi

En vertu du même ordre il sera vendu au No 46 rue Royale, entre Bienville et Douane, à 10 heures A. M.—

Un assortiment de meubles de maison, ustensiles de cuisine, etc.

Conditions—Comptant. 10 juin—

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE

Auguste Paul, Peter Odenwald vs. Henrietta Odenwald et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division E. No 20,413.

Vente pour opérer un partage entre héritiers.

PAR J. V. GOURDAIN encanteur—Bureaux No 79 rue Bienville—SAMEDI 9 juillet 1887, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Arcade rue Magazine entre les rues Natchez et Gravier, en vertu d'un jugement de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, rendu le 17 mai 1887 et signé le 23 mai 1887, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, savoir:

Un terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le No 4 du carré d'îlet No 21, borné par les rues Galvez, Bienville, Marais et Conti, mesurant 30 pieds 4 pouces de façade rue Galvez, sur 118 pieds 1 pouce de profondeur, entre lignes parallèles, conformément à un plan de A. D'Hémécourt, daté du 16 juillet 1853, et déposé en l'étude de P. C. Cuvillier, ancien notaire. Cette propriété est celle qu'avait acquise par acte M. Louis Mathé, ainsi qu'il appert d'un acte pardevant E. J. Kerr, ancien notaire, en date du 25 mars 1874.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1887, en sus du prix de l'adjudication, et fera un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux de la vente.

L'acte de vente pardevant M. T. Ducros, notaire, aux frais de l'acquéreur.
4 juin—4 11 18 25 juil 2 9

PAR WARREN HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR WARREN HOMES encanteur—MERCREDI, 29 juin 1887, à 2 heures p. m. à la Bourse d'Encan Arcade, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District rendu le 27 mai 1887, dans l'affaire intitulée succession de H. M. & L. M. Hyams, dossier No 339 de la dite Cour, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété suivante, à savoir:—

Un morceau de terre dans la paroisse Rapides dans cet Etat, étant le quartier sud-ouest du quartier sud-ouest de la section 1, township 5 nord du range 4, ouest du district des terres nord de la Rivière Rouge, contenant 48 59/100 acres.

28 mai—1 f par sem pendant 30 jrs

VENTES PAR LE CONSTABLE

Mme Emeline Heierer, femme de John Wilhelm vs Thos D. Davison.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans—Nos. 12,717, 12,718 et 12,719—En vertu de trois writs de fieri facias à moi adressé par l'Honorable T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique au No 407 rue Decatur 3me district, le SAMEDI 25 juin 1887, à midi, de la propriété ci-dessous décrite à savoir:

Le contenu de la pharmacie consistant en médecines, "notions", comptoir, étagères, balances, poids, etc., etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. 15juin—15 19 25

N. O. & N. E. R. R. Co vs B. P. Lauseig, Jas Jones & N. A. Lucas in solido.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans. No 12,535—En vertu d'un writ de fieri facias contre B. P. Lauseig, à moi adressé par l'Honorable T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, rue Presse, près de la rue Urquhart, Troisième district, JEUDI, 23 juin 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de bois de construction d'après inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus, numérotée et intitulée.
Conditions—Comptant sur les lieux
FENDEL HORN,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
14 juin—14 19 23

Thomy Lafon contre Mme G. Carleton.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans.—No 9,387.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt No 90 Passage de la Bourse, entre Conti et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI le 25 juin 1887, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau, saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
11 juin—14, 21, 25.

Charles Willibald vs Harriet Ware, femme de Saml. Brown, autorisée.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS—No. 12,604—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasin, entre Gravier et Natchez Alley, le VENDREDI, 17 juin 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Cypress, Florida Landing ou Julia, Johnson et Prieur, désigné comme le lot No 18, conformément à un plan fait par C. A. Heddin, voyer, le 5ème jour de mars, 1848, et déposé à l'étude de D. J. Ricardo, ancien notaire en cette ville, aussi sur un plan dressé par A. Deittle, jr., voyer, en date du 13 novembre, 1880. Une copie du dit plan est annexé à un acte de vente de la succession de Mme Louisa Daly à Mme Julia A. Reddix, passé pardevant W. J. Castell, ancien notaire en cette ville, daté du 16 janvier, 1882, et mesurant, au pied américain, conformément au dit plan, 27 pieds de face à la rue Cypress, sur une profondeur de 115 pieds entre lignes parallèles. Les mesures conformément au dit plan de Deittle. Étant plus ou moins, ensemble avec tous les droits, voies, avantages et dépendances qui y appartiennent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN,
Constable de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans
18 mai—25—juin 1 5 12 17

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Résidence sur la rue Deléry, faisant face aux Casernes des Etats-Unis.

Succession de Pierre Miller.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 19,030.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 18 juin 1887, il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natches, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté 4 mai 1887—

Trois lots de terre situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet 82 renfermé par les rues Deléry, Tricou, Delaronde et Bienvenu, désignés par les Nos 2, 3 et 4.

1° Les lots Nos 2 et 3 mesurent chacun 25 pieds de face à la rue Deléry, sur 104 pieds 4 pouces de profondeur; le lot No 4 mesure 30 pieds de face à la rue Deléry, sur 104 pieds 4 pouces de profondeur; ensemble une grande résidence en bois retirée de la rue ayant plusieurs chambres et galerie sur le devant, cuisine, citerne, latrines, etc.; jardin sur le devant et arbres à ombrages.

2° Un autre lot de terre situé dans le même îlet, désigné par le No 19, mesurant 30 pieds de face à la rue Delaronde, sur 123 pieds de profondeur; ensemble les bâtisses et améliorations qui en dépendent. Voir les plans à la Bourse.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant R. C. Stockton, notaire, aux frais des acquéreurs, ainsi que les taxes de 1887 en sus du prix d'adjudication.
17 mai—17 21 28—juin 4 11 18

Jolie résidence en briques à étage rue Dauphine No. 191 entre les rues Ste-Anne et Dumaine.

Succession de Louis Riera.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No. 20,973.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 2 juillet 1887, il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans en date du 24 mai 1887—

La propriété suivante appartenant à la susdite succession, savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Dauphine, Bourgogne, Dumaine et Ste-Anne. Lequel lot de terre mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Dauphine sur 128 pieds 7 pouces de profondeur. Ensemble une jolie résidence en briques à étage, ayant au rez de chaussée un grand vestibule, salon double avec porte à coulisse et deux belles chambres en marbre; au-dessus quatre chambres à coucher, galeries devant et derrière. Une autre bâtisse en briques à étage ayant cinq chambres, hydrant, lieux d'aisance, cour carrelée, etc., etc. Le tout d'après plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement et toutes les clauses pénales d'usage, honoraires d'avocat fixés à 5 pour cent et le transfert de la police.

L'acquéreur paiera en sus du prix de venteles taxes pour l'année 1887.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix de l'adjudication sera exigé de l'acquéreur.

Acte de vente pardevant Eusèbe Bouny, notaire.
28 mai—28—juin 4 11 18 25—juillet 2

Deux îlets de terre situés à Alger et un banc à l'Eglise du Christ. Vente de syndic.

James A. Renshaw vs. ses créanciers.

No 20 268—Cour Civile de District. Division A.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 2 juillet 1887, il sera vendu à midi à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 26 mai 1887—

1° Un banc à l'église du Christ.

2° Un îlet de terre situé dans le Cinquième District de cette ville, renfermé par les Avenues Pacific, Atlantic et les rues De Armas et Decatur et mesurant 322 pieds 3 pouces 2 lignes de face aux Avenues Atlantic et Pacific 247 pieds 4 pouces de face aux rues De Armas et Decatur.

3° Un îlet de terre situé dans le même District, renfermé par les Avenues Pacific, Elmira, les rues Decatur et Newton, lequel îlet de terre mesure 322 pieds 3 pouces 2 lignes de face à l'Avenue Pacific et à la rue Elmire 247 pieds 4 pouces de face aux rues Decatur et Newton.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant Omer Villeré notaire, aux frais des acquéreurs y compris les taxes pour l'année 1887.
28mai—28—4 11 18 25—2juil.

Résidence encoignure des rues Annonciation et Ste. Marie, désignée sous le No 123 rue Ste. Marie.

Vente pour effectuer un partage.

Alexandre Thenet vs Pierre Fresol tuteur de Alfred Daniel Brac.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 21 353.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur. Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville—En vertu d'un jugement de l'Honorable Albert Voorhies juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, rendu dans l'affaire ci-dessus le 6 juin 1887, et aussi conformément à un ordre ou décret du même juge dans la même affaire le 10 juin 1887, homologuant les procédures d'une assemblée de famille, je procéderai à la vente publique à l'encan, le SAMEDI 16 de juillet 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, la propriété suivante, à savoir:

Un lot de terre d'encoignure situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues Annonciation, Ste. Marie, St. André et Laurel, lequel lot forme l'encoignure des rues Ste. Marie et Annonciation et mesure 28 pieds de face à la rue Ste. Marie sur une profondeur et façade à la rue Annonciation de 104 pieds 10 pouces 5 lignes, ensemble avec la résidence en bois désignée par le No 123 rue Ste. Marie. Le tout d'après le plan qui sera exhibé à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à 1 et 2 ans de crédit en billets de l'acquéreur portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement définitif garanti par hypothèque et privilége de vendeur.

L'acte de vente pardevant Jas. Fahey, notaire, aux frais de l'acquéreur, lequel acte contiendra toutes les clauses d'usage, relatives au paiement de 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets, assurance et transfert de police et la clause de non aliénation. Lesquels billets devront être divisés par coupons à la convenance des parties intéressées. La taxe pour l'année 1887 sera assumée par l'acquéreur en outre et en sus du prix d'adjudication. Un dépôt de 10 0/0 sera exigé de l'acquéreur au moment de l'adjudication sur le montant de la vente.
11juin—11, 18 25—2 9 16juil

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Premier District.

Propriété cottage à deux corps de logis, No 291 rue Dryades.

Dans l'affaire de W. H. Lewis Jr. vs. W. H. Lewis Sr. et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Dossier No 19,413

A l'encan.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, Encanteur—Bureau, No 9 rue Carondelet, SAMEDI 2 juillet 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasins entre Gravier et Natchez Alley, en vertu et conformément à un jugement rendu le 4 février 1887, signé le 10 février 1887, par l'Hon. Juge F. A. Monroe, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, Dossier No 19,413 dans l'affaire ci-dessus il sera vendu à l'encan:

Un lot de terre de valeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Dryades, Baronne, Calliope et Delord, désigné par le No 25 sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer, annexé à un acte passé pardevant Felix de Armas, ancien notaire en cette ville, le 30me jour de janvier 1829, et mesurant, au pied français, conformément au dit acte, cinquante-trois pieds dix pouces de face à la rue Dryades sur une profondeur de cent quatre-vingt-un pieds et trois pouces jusqu'à la ligne qui le sépare du faubourg Saulet, soixante-quatorze pieds et un pouce de largeur dans le fond, séparé par les lots 14 et 15, et — pieds sur l'autre ligne.

Conformément à un plan récemment fait par Williams et Patton, voyers, le dit lot de terre mesure, au pied américain, 57 pieds 4 pouces et 2 lignes de face à la rue Dryades sur une profondeur de 193 pieds 2 pouces et 4 lignes sur le côté près la rue Calliope et 191 pieds 10 pouces sur le côté près la rue Delord, et une largeur dans le fond de 78 pieds 11 pouces et 4 lignes, le tout plus ou moins, le dit plan est daté du 28 décembre 1885, et maintenant déposé à l'emplacement de la vente. Les améliorations sont un cottage à deux corps de logis connu comme le No 291 rue Dryades.

Cette propriété est maintenant louée à raison de $25 par mois.

Conditions — Comptant en billets des Etats-Unis. Dix pour cent comptant sur les lieux pour lier la vente.

Acte de vente pardevant James Zacharie Spearing, notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes dues en 1887.
1er juin—1,8,15,22,29—2juil.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison, effets mobiliers et action.

Succession de Jos. Preble.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 20 698.

A l'encan.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, encanteur, Bureaux No. 9 rue Carondelet—LUNDI, 20 juin 1887, à 11 heures A. M. à la salle d'encan de E. Curtis, rue Royale, entre Douane et Bienville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C", en date du 8 juin 1887, Dossier No 20,698, pour le compte de la susdite succession, il sera vendu—

Un lot de meubles de maison et d'effets mobiliers. Aussi, tous les droits, titres et intérêts de la succession de Jos. Prebe dans une certaine action du stock de la Louisiana Branch Pilots Association. Le tout conformément à un inventaire déposé à la dite cour ci-dessus désignée.
Conditions—Comptant. 9juin—9 au 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage de valeur à double corps de logis, No 761 rue Bourgogne, entre Louisa et Clouet,

Succession de J[illegible] et D. Schmidt, décédé

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 20,248.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, Encanteur Bureau No. 9 rue Carondelet,—SAMEDI, 18 juin 1887 à midi, à la salle d'encan Arcade, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. W. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "D", daté le 12 mai 1887, Dossier No. 20,248, pour le compte de la succession de Jacob D. Schmidt, décédé, il sera vendu à l'enchère publique,

Un terrain de valeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Craps, actuellement Bourgogne, Louisa, Clouet et Remparts, désigné par le No. 3 de l'îlet No. 5 et mesure 30 pieds de face à la rue Craps sur une profondeur de 159 pieds 10 pouces et 2 lignes, tous plus ou moins et entre lignes parallèles, mesure américaine et d'après un plan dressé par Stewart et Huffman, daté le — mai 1887.

Les améliorations comprennent un cottage à double corps de logis connu comme le No. 761 rue Bourgogne.

CONDITIONS—Comptant sur les lieux, il sera exigé un dépôt de 10 pour cent pour lier la vente. Acte de vente pardevant Omer Villeré, notaire incluant les taxes dues et exigibles en 1887.
18 mai—18, 24—juin 1, 8, 15, 18.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Marie Lee Forsyth, épouse de John W. Black, et John W. Black et autres vs. les Mineurs Charles Henry, Arthur Carter et Ellen Adair Simpson.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C—No. 20,894.

Vente pour opérer un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet—Le MARDI, 28 juin 1887, à midi, à la Bourse de l'Arcade, rue Magazine, en vertu d'un jugement en partage rendu dans la susdite affaire par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, le 16me jour de mai 1887 et signé le 20 mai 1887, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, savoir:

1° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Covington Landing ou Delord, Remparts, Franklin et Euphrosine, et désigné par le No 325. Il mesure 50 pieds de façade rue Covington Landing ou Delord, sur 208 pieds du côté le plus rapproché de la rue Remparts et 205 pieds de l'autre côté.

2° Un autre terrain et les améliorations qui s'y trouvent, même district et carré d'îlet, désigné par le No 326 et mesurant 50 pieds de façade rue Covington Landing ou Delord, sur 205 pieds de profondeur sur la ligne du côté de la rue des Remparts; et 202 pieds de l'autre côté, mesure américaine.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs, le reste à un et deux ans de crédit pour des billets des acquéreurs, souscrits par eux à leurs propres ordres et endossés par eux; billets qui devront être divisés en coupons si on le requiert et datés du jour de l'adjudication et portant intérêt au taux de 8 pour cent par an jusqu'à paiement final. Les actes de vente contenant toutes les clauses usuelles de garantie, celle aussi de non aliénation, honoraires d'avocat, 5 pour cent du montant de la vente, assurés en cas de procès pour le recouvrement des billets en partie, capital et intérêt. Les bâtisses devront être toujours assurées contre l'incendie jusqu'au paiement des billets et la police d'assurance transférée et livrée aux détenteurs des dits billets, autre garantie du paiement des billets. Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant cette année 1887, et un dépôt de dix pour cent comptant sera exigé au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant James Fahey, notaire, aux frais des acquéreurs.
27 mai—27—juin 3 11 18 25 au 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison de résidence en bois à deux étages No 64 rue Jackson, entre Fulton et Rousseau.

Succession de Mme S. D. Bobb.

No 15,834—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 18 juin 1887, à midi à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasins, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans signé le 15 avril 1887, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, savoir —

La maison de résidence en bois à deux étages No 64 rue Jackson dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Jackson, Philippe, Fulton et Rousseau, voici la description du terrain

1° Le terrain No 12 du dit carré mesure 31 pieds 5 pouces 4 lignes de façade rue Jackson, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

2° Un morceau de terre adjacent au premier, à l'arrière et mesurant 63 pieds 4 pouces à l'arrière du dit terrain No 12 et d'une autre propriété (étant une portion du terrain désigné par le No 16) sur une profondeur égale et entre lignes parallèles, de 39 pieds 9 pouces et 4 lignes.

Conditions—Comptant, l'acquéreur assumant en sus de son adjudication le paiement des taxes dues et exigibles en 1887, et un dépôt de 10 pour cent sera exigé au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur par devant Geo. C. Preot, notaire.
18 mai—18 28—juin 4 11 18.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de John B. Croquine.

No 15,218 Cour Civile de District paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur Bureau No 17 rue Carondelet—JEUDI 7 juillet 1887, à midi à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté le 31 mai 1887, il sera vendu à l'encan, la propriété décrite ci-après.

Deux terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le 6ème District de cette ville, dans l'îlet formé par la propriété Foucher, les rues St George, Edmond et Green, désignés comme lots Nos 5 et 6 mesurant chaque 29 pieds 11 pouces et 3 lignes de face à la rue Edmond sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 5 forme le coin des rues Edmond et St George.

Conditions—Comptant—L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant 1887 et déposera 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant R. H. Dowling esq. notaire.

Aussi en même temps et au même endroit tous les meubles de maison et effets mobiliers de la dite succession incluant 5 vaches, 2 chevaux, charrettes, volailles, etc. d'après un inventaire enregistré.
Conditions—Comptant
5 juin—5 11 18 25—juil 2 7

ANNONCE JUDICIAIRE.

Veuve Susan A. Simpson et autres vs les enfants mineurs Charles Henry, Arthur Carter, Ella Rebecca et Ellen Adair Simpson, et la mineure Clara G. Dorr.

No 20,893—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division B.

Vente pour effectuer un partage.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—MARDI 28 juin 1887 à midi à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, en vertu d'un jugement en partage rendu dans la susdite affaire par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans le 16me jour de mai 1887, et signé le 20me jour de mai 1887 il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite savoir

1° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans le carré d'îlet borné par les rues Covington Landing ou Delord, Remparts et Franklin et Euphrosine. Le terrain est désigné par le No 7 et mesure 50 pieds de façade rue Covington Landing ou Delord sur une profondeur de 214 pieds du côté supérieur et 211 du côté inférieur.

2° Un terrain situé dans le même district et carré d'îlet désigné par le No 324. Il mesure 50 pieds de façade rue Covington Landing ou Delord sur 211 pieds de profondeur du côté le plus rapproché de la rue des Remparts et 209 pieds de profondeur du côté opposé.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, le reste à 1 et 2 ans de crédit payable en billets des acquéreurs souscrits par eux à leurs propres ordres et endossés par eux, divisés en coupons si on le requiert, datés du jour de l'adjudication et portant intérêt de 8 pour cent par an jusqu'à paiement final. Les actes de vente contiendront les clauses de garantie usuelles de non aliénation. Honoraires d'avocat 5 pour cent au montant de la vente en cas de procès pour le recouvrement des billets en partie du capital et intérêt. Les bâtisses devront être assurées constamment contre l'incendie jusqu'à parfait paiement des dits billets, et les polices d'assurance transférées et livrées aux détenteurs des billets comme garantie additionnelle du paiement des billets. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes dues et exigibles durant l'année 1887 et feront un dépôt de 10 pour cent comptant du montant de l'adjudication au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant James Fahey, notaire, aux frais des acquéreurs.
27 mai—27—juin 3 11 18 25 au 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Emplacement de coin pour épicerie,

à l'encoignure des rues Lafayette et Howard, et le cottage adjacent près du dépôt du chemin de fer Valley.

Interdiction de Mme Mary Hart.

Nos. 19,643—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur, Bureau, 17 rue Carondelet—SAMEDI 25 juin 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 17 mai 1887, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Lafayette, Perilliat, Howard et Fieret, plus amplement décrite comme suit, à savoir:

1° Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Lafayette, Howard et Perilliat, et mesure 21 pieds de face à la rue Lafayette, 21 pieds 6 pouces de face à la rue Perilliat, 126 pieds de profondeur et de face à la rue Howard, et 123 pieds de profondeur sur la ligne de division du lot No 2.

Les améliorations de l'encoignure comprennent une épicerie à un étage, avec une bâtisse dans le fond à deux étages et un cottage double à un étage connu par le No 214 rue Howard.

2° Un cottage à un étage No 306 rue Lafayette. Le terrain mesure 17 pieds 9 pouces de face à la rue Lafayette, 16 pieds 6 pouces de face à la rue Perilliat, 118 pieds de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 3, et à peu près 117 pieds sur la ligne qui le divise du lot No 4.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant, le reste à un crédit de un et deux ans, avec intérêt à 8 pour cent par an, à partir du jour de la vente, garanti par privilège du vendeur et toutes les clauses usuelles de garantie. Les acquéreurs assumeront le paiement en sus de leurs prix de leurs enchères, toutes les taxes dues et exigibles en 1887 et un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de la vente.

Actes de ventes pardevant James Fahey, notaire
22 mai—22,28—juin 4, 11, 18, 25

Succession de Delia Dullanty. femme décédée de Henry W. Pfeffer.

No 21,041—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 2 juillet 1887, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magasine, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 23 mai 1887, il sera vendu à l'encan, la propriété décrite ci-après, à savoir:

Un quart d'îlet de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le septième district de cette ville, désigné comme îlet No 42, borné par l'Avenue Broadway, les rues Chestnut, Esther et Wall, étant cette portion faisant face aux rues Broadway et Esther, mesurant 150 pieds de face à la rue Esther sur 150 pieds de profondeur et face à la rue Broadway.

Conditions.—$1300 comptant, et la balance à un an de crédit, avec intérêt de 8 pour cent par an, lien de vendeur et toutes les clauses de garanties usuelles. L'acquéreur assumant le paiement de toutes les taxes dues durant 1887 et fera un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Octave Morel, notaire.
25 mai—25, 28—juin 4, 11, 18, 25—juil 2

VENTES A L'ENCAN

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un magasin en briques de valeur et à trois étages, No. 81 rue Front et 80 rue Fulton.

Coin des rues Front et Lafayette.

John T. Moore Jr., vs. Mary Hudson, tutrice naturelle et al.

A l'encan, Pour un partage.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 25 juin 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un jugement et ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, rendu le 3 mai 1887 et signé le 9 mai 1887, Dossier No. 20,028, dans l'affaire de John T. Moore, Jr., vs. Mary Hudson, tutrice naturelle et al. Aussi un autre ordre du même honorable juge ci-dessus, en date du 20 avril 1887; aussi d'un jugement et ordre de l'honorable juge de paroisse de la cour de Franklin, paroisse Ste-Marie, en date du 14 mai 1887, à l'encan, il sera vendu.

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Front, Fulton, Poydras et Lafayette, désigné comme le lot No 16, et mesure 23 pieds 1 pouce et 3 lignes de face à la rue Fulton, 23 pieds 2 pouces et 4 lignes de face à la rue Front, sur une profondeur de 117 pieds 7 lignes sur la ligne de côté du lot No 15 le plus près de la rue Poydras, et une profondeur et façade à la rue Lafayette de 117 pieds 2 pouces et 5 lignes.

Le tout conformément à un plan qui peut être vu à l'emplacement de la vente.

Les améliorations comprennent un magasin et résidence en briques à trois étages anciennement connus comme l'Hôtel des Etrangers, caves, etc.

Conditions—Pour un sept huitième indivise de la propriété, comptant en passant le titre.

Pour le reste du huitième indivise, l'acquéreur fournira son billet, daté du jour de la vente et payable douze mois après date à son propre ordre, le dit billet portant intérêt à 8 0/0 par an à partir de la date jusqu'au paiement et avec hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur le huitième d'intérêt vendu dans cette affaire et doit contenir les clauses de non aliénation et toutes les autres clauses de garantie, assurance, honoraires d'avocat, etc.

L'acquéreur assumera en sus de son enchère les taxes dues et exigibles en 1887 et fera un dépôt de 10 pour cent sur les lieux. Acte de vente pardevant Jos. J. Woulfe, notaire, aux frais de l'acquéreur.
22 mai—22,29—juin 5 12,19,25.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de résidence de valeur No 394 rue Canal,

entre Prieur et Johnson, adjacent aux magnifiques résidences de MM. Jno. T. Gibbons, juge A. Voorhies, Hon. John Fitzpatrick et autres.

Succession de John B. Couret, décédé.

A un long crédit. A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 25 juin 1887, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Arcade, rue Magazine, entre les rues Gravier et Natchez dans le premier district de cette ville en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 20 mai 1887, Dossier No 21,076 pour le compte de la succession de John B. Couret, décédé, à l'encan, il sera vendu

Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal et Gasquet (ou l'Avenue Cleveland), Prieur et Johnson, mesurant ensemble 67 pieds 5 pouces et 6 lignes de face à la rue Canal sur une profondeur de 159 pieds 10 pouces et 3 lignes entre lignes parallèles, au pied américain, conformément à un plan à l'emplacement de la vente.

Les améliorations comprennent cette charmante résidence en bois à deux étages avec mansarde couverte en ardoises connue par le No 394 rue Canal et cet îlet magnifiquement bâti entre Prieur et Johnson, contenant grande galerie de face et de côté, corridors en haut et en bas, salons à arche avec devanture de cheminées en marbre, salle à manger, cabinet, lieux d'aisances, store room, cuisine et quatre grandes et deux petites chambres à coucher, chambres de bains, gaz et installations, tuyaux dans toute la bâtisse, et tout en bon état et bon ordre, cave water works, remise, écurie, chambres à domestiques, cour pavée dans le fond et au fond, un grand jardin à fruits et fleurs de grandes et spacieuses banquettes élevées au nouveau niveau dans un voisinage de choix et dans une partie de la ville des plus saines et peut être visitée avec une carte de l'encanteur.

Conditions—Un tiers comptant et le reste à 1 et 2 ans avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de garantie avec le privilège d'escompter les billets au crédit au taux courant. L'acquéreur assumera en sus les taxes de 1887 et fera un dépôt de 10 pour cent sur les lieux.

Acte de vente pardevant M. T. Ducros, notaire au frais de l'acquéreur.
22 mai—22 29—juin 5 12 19 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un intérêt indivis dans la bâtisse en briques à trois étages, No 150 rue Royale.

Succession de Calvin Porter, décédé.

A l'encan, pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON encanteur—Bureaux No 13 rue Carondelet — SAMEDI 9 juillet 1887, à midi à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins entre les rues Natchez et Gravier, dans le Premier District de cette ville en vertu d'un décret de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C, en date du 3 juin 1887, Dossier 20,596, pour le compte de la succession de Calvin Porter, décédé à l'enchère publique il sera vendu.

Le septième (1/7) indivis intérêt d'un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Royale, Chartres, St Pierre et Toulouse, et mesurant—mesure française—30 pieds de façade rue Royale sur une profondeur de 125 pieds.

Les améliorations qui s'y trouvent sont une bâtisse en briques à trois étages portant le No 150, de la rue Royale et ayant au rez-de-chaussée un magasin, cuisine à deux étages, chambres, cour et trottoir pavés en pierres plates, citerne pour voiture hydrant, etc. La propriété se loue $40 par mois.

Conditions—Comptant sur les lieux. L'acquéreur assumant en outre le paiement des taxes de 1887.

L'acte de vente pardevant George C. Preot, notaire aux frais de l'acquéreur.
5 juin—5 12 19 26—3 9 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage en bois à double corps de logis,

258 rue Commune entre les rues Rocheblave et Dorgenois.

Succession de John Feehan et sa femme.

A l'encan—Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 18 juin 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins entre Natchez et Gravier dans le Premier District de cette ville en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 11 mai 1887, Dossier No 20,912, pour le compte de la succession de John Feehan et sa femme tous deux décédés il sera vendu à l'encan

Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet No 48 borné par les rues Commune, Gravier, Rocheblave et Dorgenois, désigné par le No 19 et mesure 32 pieds 7 lignes de face à la rue Commune, 32 pieds 11 pouces et 2 lignes de large dans le fond, sur une profondeur de 130 pieds, toutes plus ou moins.

Les améliorations comprennent **un cottage en bois à double corps de logis**, connu comme le No 258 rue Commune, ayant 2 chambres et une cuisine de chaque côté, citerne. Loyer $10 par mois, à un lot seulement de la station des chars de la rue Commune.

Conditions—Comptant en passant les titres. 20 0/0 comptant seront payés sur les lieux; l'acquéreur assumera les taxes de 1887 en outre de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Geo. C. Preot, notaire, aux frais de l'acquéreur.
15 mai—15 22 29—juin 5 12 18

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Maison de résidence en bois, à deux étages, avec porte cochère.

Cleveland Avenue, adjacente à la demeure et au magasin du Dr Lalmant, au coin des rues Gasquet et Claiborne.

Succession de Michael Duffy.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 19,015.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—H. G. FREIDRICHS, Encanteur—Bureau No. 10 rue Carondelet—SAMEDI, 25 juin 1887, à midi, à la Bourse d'encan de l'Arcade, il sera vendu, à l'enchère publique, conformément à un ordre signé le 16 mai 1887, et à un ordre supplémentaire en date du 20 mai 1887, de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C, rendu dans la susdite affaire, la propriété ci après décrite, à savoir—

La maison de résidence en bois à deux étages désignée par le No 109 rue Gasquet, dans le carré d'îlet borné par les rues Canal, Gasquet aujourd'hui Avenue Cleveland, Claiborne et Robertson. Ledit terrain mesure 25 pieds 6 pouces et 94/100 d'une ligne de façade rue Gasquet aujourd'hui Cleveland Avenue, sur 106 pieds 6 90/100 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages et privilèges y appartenant. Sa situation centrale et admirable la rend convenable comme résidence ou pour le commerce à cause de sa proximité au marché Claiborne, aux écoles, églises, chemins de fer urbains.

Conditions—1/2 ou le tout comptant, à l'option de l'acquéreur, la portion à crédit de un et deux ans, payable en billets spécialement garantis par lien du vendeur portant intérêt au taux de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès. Les améliorations devront être assurées et la police transférée. L'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1887 en sus du prix de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant MM. Woulfe & Renes, notaires, aux frais de l'acquéreur.
24 mai—24,28—juin 4,11,18,25

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Actions du Cotton Exchange.

Gilbert M. Green vs ses créanciers.

No 19,784, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—Le SAMEDI, 25 juin, 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 10 juin, 1887, il sera vendu à l'encan pour le compte de la dite succession—

Deux actions du fonds capital du New Orleans Cotton Exchange.
Conditions—Comptant avant le transfert.
12 juin—12 18 19 24 25

VENTES A L'ENCAN

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Cinquième District.

Lot de terre vacant rue Vallette.

Succession de Frank Silva.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division C—No 15,459.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 9 juillet 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, en date du 1er juin 1887, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de cette ville, dans l'îlet No 80 borné par les rues Vallette, Chestnut, Alix et Eliza, mesurant 31 pieds 7 pouces de face à la rue Vallette, sur 137 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant W. H. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt de 10 0/0 comptant sera requis sur les lieux pour lier la vente.
4 juin—4 11 18 25—2 9 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Contenu d'une grocerie de détail coin des rues Jackson et Howard.

Successions de Patrick, Michael et John Sullivan.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans. Division D—No 20,753.

PAR B. ONORATO, Encanteur, bureau 18 rue Bourbon—SAMEDI, 18 juin 1887 à 2 heures p. m., sur les lieux coin des rues Jackson et Howard, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite cour, daté 13 mai 1887, je procéderai à la vente du contenu de la dite grocerie de détail, comprenant vins, liqueurs, conserves en boîtes, installations, etc., d'après un inventaire enliassé.

Conditions—Comptant sur les lieux.
4 juin—4 11 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Premier District.

Succession de George Coats.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C—No 6,912

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureaux No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 18 juin 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine, entre Gravier et Natchez en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, en date du 17 mai 1887, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet numéro 19 borné par les rues Liberté, Howard, Terpsichore et Felicité, désigné par le No 5 sur un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, et mesurant conformément au dit plan 32 pieds de face à la rue Liberté sur une profondeur de 125 pieds, entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste s'il y a, à un et deux ans de crédit avec billets d'acquéreur portant intérêt à raison de 8 pour cent à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final et garanti par hypothèque spéciale privilége et lien du vendeur. L'acte portera toutes les clauses usuelles de garanties de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour en forcer la collection. Les améliorations devront être assurées et la police transférée. Acte de vente pardevant Ben. Ory, notaire aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs paieront en sus du prix de leur adjudication les taxes dues et exigibles en 1887. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
18 mai—18 21 28—4 11 18juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Quatrième District, sur la rue Carondelet, entre Harmonie et Plaisance.

Succession de Nicolo Migliore.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 18,883

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 18 rue Bourbon—SAMEDI 18 juin 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies juge de la dite Cour, en date du 10 mai 1887, je procéderai à la vente de tous les droits, titres et intérêts du défunt [illegible] dans la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses, dépendances et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Baronne, Harmonie et Plaisance. Le dit lot de terre commence à une distance de [illegible] pieds 6 pouces de l'encoignure des rues Carondelet et Plaisance et mesure 35 pieds 9 pouces de face à la rue Carondelet sur une profondeur de 150 pieds 11 pouces sur la ligne du côté de la rue Plaisance, puis à un angle droit vers la rue Harmonie 63 pieds 11 pouces et 4 lignes, puis à un angle droit vers la rue Plaisance 17 pieds 3 pouces et 3 lignes, puis à un angle droit vers la rue Baronne 125 pieds 4 pouces à la rue Carondelet, à l'endroit de la portion de terrain commencée. Cette portion de terre étant composée du lot originairement No 5 et une partie des lots Nos 6 et 8.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Ben. Ory notaire aux frais de l'acquéreur.

L'acquéreur paiera en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1887. Un dépôt au comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
18mai—18 21 28 juin 4 11 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le 4me District.

Coin des rues Jackson et Howard.

Succession de Patrick, Michael et John Sullivan.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D—No 20,753.

VENTE A L'ENCAN

PAR B. ONORATO, Encanteur, Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 18 juin 1887 à midi à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor juge de la dite cour, en date du 13 mai 1887, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Liberty, Jackson, Howard et Josephine, le dit lot formant l'encoignure des rues Jackson et Howard et mesure au pied américain 27 pieds 9 pouces et 4 lignes de face à la rue Jackson sur une profondeur de 100 pieds et de face à la rue Howard, entre lignes égales et parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste s'il y a, à un et deux ans de crédit avec billets d'acquéreur portant intérêt à raison de 8 pour cent à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final et garanti par hypothèque spéciale privilége et lien du vendeur. L'acte portera toutes les clauses usuelles de garanties de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire pour en forcer la collection. Les améliorations devront être assurées et la police transférée. Acte de vente pardevant Ben. Ory, notaire aux frais des acquéreurs. Les acquéreurs paieront en sus du prix de leur adjudication les taxes dues et exigibles en 1887. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
14 mai—14 21 28 mai 4 11 18juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété charmante dans le Sixième District.

Succession d'Eliza Le Blanc, veuve d'Ambroise Grabert.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B—No. 18,789.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 18 juin 1887 à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue Magazine entre Gravier et Natchez en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite cour en date du 9 mai 1887, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Faubourg Ouest Bouligny Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Levee, Jersey, Valence et Bordeaux, désignés par les Nos 8 et 9 sur un plan déposé à l'étude de T. O. Stark, notaire, et mesurant chacun 21 pieds de face à la rue Valence sur une profondeur de 150 pieds, entre lignes parallèles.

2° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Levee, Bordeaux, Valence et Jersey, désigné par la lettre A, sur un plan de A. G. Blanchard, en date du 23 avril 1874, la dite portion de terre mesure conformément au dit plan 44 pieds 4 28 pouces de face sur la ligne de séparation dans le fond des lots 23 et 24, 50 pieds de face sur la ligne de séparation vers la rue Jersey et 50 pieds sur la ligne de séparation vers la rue Levée et 44 pieds 7 pouces sur la ligne de séparation vers la rue Bordeaux, la dite portion de terre étant composée avec la partie du fond des lots désignés par les Nos 12 et 13, sur un plan de H. C. Moelhausen. Le tout de la propriété ci-dessus décrite doit être vendu ensemble.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant E. Commagère, notaire, au frais de l'acquéreur.

Les acquéreurs paieront en sus du prix de leur adjudication les taxes dues et exigibles en 1887.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
14 mai—14 21 28—juin 4 11 18.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés améliorées dans le Premier et Quatrième Districts.

Succession de Jules Victor.

No. 21,134—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 9 juillet 1887, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine en vertu d'un ordre de l'Hon Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 4 juin 1887, il sera vendu à l'encan, la propriété décrite ci-après, à savoir—

1° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Lafayette, Cypress, Roman et Prieur, 35 pieds de face à la rue Lafayette sur une profondeur à travers le dit îlet de 55 pieds, plus ou moins, les améliorations qui s'y trouvent étant un cottage à un étage connu comme le No 462 rue Lafayette.

2° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St André, Félicité, Franklin et Liberté, désigné comme lot No 18 et formant le coin des rues St André et Liberté, mesurant 32 pieds 5 pouces et 6 lignes de face à la rue St André sur 91 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue Franklin, et 90 pieds de profondeur et face à la rue Liberté sur 32 pieds 4 pouces et 7 lignes de large dans le fond, les améliorations comprennent une bâtisse double en bois à un étage No 505 rue St André.

Conditions de la vente.—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance à un crédit de un et deux ans du jour de la vente, avec intérêt de 8 pour cent par an, lien du vendeur et toutes les clauses de garanties usuelles.

Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant cette année 1887 et déposeront 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Benjamin Ory, notaire.
2 juin—18,25—juil 2,9

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

Propriété de résidence de choix.

Résidence en bois, confortable, à deux étages, coin de l'Avenue St-Charles et de la rue Quatrième.

Succession de John H. Kennard.

No 21,099.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, Encanteur—Bureau No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 2 juillet 1887, à midi à la Bourse d'encan Arcade, rue Magasins, près Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la cour civile de district pour la paroisse d'Orléans en date du 30 mai 1887, il sera vendu à l'encan:

Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et privilèges qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Charles, Quatrième, Carondelet et Troisième, désigné comme lots Nos. 11 et 12 conformément à un plan de C. A. Hedin, en date du 6 avril 1849. Le lot No. 11 forme l'encoignure des rues St Charles et Quatrième et mesure 31 pieds 9 pouces de face à la rue St Charles sur une profondeur de 120 pieds et de face à la rue Quatrième, le lot No. 12 touche au lot ci-dessus et mesure 31 pieds 9 pouces de face à la rue St-Charles sur une profondeur de 120 pieds.

Les améliorations comprennent une grande et attrayante résidence en bois à deux étages connue comme No 641 rue St. Charles, confortablement subdivisée en de grands salons, bibliothèque, salle à manger, cabinet, lieux d'aisance, cuisine, etc., sur le rez de chaussée, de splendides chambres à coucher bien aérées, chambres à bains, etc. sur le premier étage, et dépendances, caves, etc., située dans un des plus beaux quartiers sur cette avenue populaire et entourée de maisons élégantes de MM. Jesse K. Bell, A. C. Hutchinson, J. D. Rouse et autres.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste en versement égaux à un ou deux ans de crédit, en billets garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue, portant intérêt au taux de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final. Les améliorations devront être assurées et la police transférée au vendeur ensemble avec les clauses usuelles de garantie.

Acte de vente pardevant Charles T. Soniat, notaire aux frais de l'acquéreur.

Dix pour cent comptant au moment de la vente.
31 mai—31—juin 4 11 18 25—juillet 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

LA MAISON FORESTIER,

Au coin des rues Esplanade et White.

Succession de Mme A. L. Gabiel, épouse de E. Forestier.

No 11,824—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E

PAR MACON, PAUL & ROBINSON, ALBERT PAUL encanteur—Bureaux No 5 rue Carondelet SAMEDI 25 juin 1887 à midi, à la Bourse d'encan Arcade rue Magazine, près Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 26 mars 1887, il sera vendu à l'encan:

Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passage, privilèges etc. y appartenant, située dans le 3ème district de cette ville dans le carré d'îlet borné par les rues Esplanade, Le page, White, Septième et Washington, mesurant 1-2 pieds 4 pouces et 5 lignes de façade rue Esplanade, 253 pieds 1 pouce et 6 lignes de profondeur et de façade rue White, 173 pieds 1 ligne à l'arrière faisant face à la rue Lepage et 310 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur du côté de la rue Septième et se composant des terrains de 3 à 14 inclusivement d'après un plan de E. Pilié, daté du 20 mars 1881 et annexé à un acte de vente du 20 mai 1881 pardevant E. Grima, notaire.

Les améliorations comprennent la résidence élégante qu'on y trouve connue comme la demeure de M. Forestier.

Conditions—1/4 ou plus comptant, le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets portant intérêt de 7 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque sur la propriété vendue. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de la présente année et 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets, qui seront garantis par hypothèque. Les améliorations seront assurées contre la perte par l'incendie, pas moins que le montant du dit solde des billets, et la police transférée au vendeur ou aux futurs détenteurs des billets.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Theodore Guyol notaire. Dix pour cent total déposés au moment de l'adjudication.
21mai—21 28—juin 4 11 18 25.

PAR STEPHEN J. DERBES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente pour effectuer un partage de propriétés de valeur dans le Troisième District.

Splendidement situées, excellent voisinage.

Mlle F. Louise Andry vs. Mme E. L. Nunez et als.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E—No 20,975.

—Aussi—

Succession de Claude V. Andry.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D—No. 8609.

PAR STEPHEN J. DERBES, encanteur—Bureau, No 14 rue des Chartres—SAMEDI 2 juillet 1887, à la Bourse d'encan Arcade, et en vertu d'un jugement en partage rendu le 16 mai 1887, par l'Hon. W. T. Houston, dans la première affaire ci-dessus décrite, aussi en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, Numéro 8609, en date du 25 mai dans l'affaire de la succession de Claude V. Andry, il sera vendu—

Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situées dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Robertson, Claiborne, Kerlerec et Columbus, désignés comme lots A et B sur un plan des dits lots étant subdivisions par les lots désignés par les Nos 27 et 28 dans le jugement en partage et l'ordre de vente de la dite succession.

Le lot A mesure au pied américain 32 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Robertson, 115 pieds 5 pouces de profondeur sur le côté vers la rue Kerlerec, 31 [illegible] sur la ligne du fond et 119 [illegible] sur le côté vers le lot B.

Les améliorations sur ce lot comprennent un cottage en bois à un étage, couvert en ardoises avec cinq chambres, cuisine, etc., aussi des écuries, etc.

2. Le lot A mesure au pied américain 31 pieds de face à la rue Robertson 119 [illegible] de profondeur sur le côté vers le lot B, 128 [illegible] sur le côté vers la rue Kerlerec et 32 [illegible] sur la ligne du fond. Le tout conformément à un plan fait par Arthur De Armas, député voyer de ville, en date du 20 mai 1887 et déposé en mon bureau, sur lequel les dimensions en mesure française se peuvent être vues.

Les plans des terrains ci-dessus correspondent avec la mesure française marquée en encre rouge sur le dit plan exposé à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou le tout comptant au gré de l'acquéreur, le reste à un et deux ans avec intérêt de 8 pour cent et toutes les clauses usuelles de garantie, assurance, honoraires d'avocat, etc. L'acquéreur assumera les taxes exigibles en 1887 et de faire un dépôt de 10 pour cent pour lier la vente.

Acte de vente pardevant F. A. Bakewell notaire, aux frais de l'acquéreur.
29mai—5—5 12 19 26juin—1 2juil.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 21,252—Division C—F. A. Kraft vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, F. A. Kraft, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Paul Reusch, notaire en cette ville, le 20me jour de juin 1887, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur la remise des biens et effets du pétitionnaire, ainsi qu'il est dit dans la dite pétition, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et en attendant, que toutes les procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que [illegible] Esq. avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 18 mai 1887.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
19mai—4f en 30 jrs

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Lazarus Levy vs ses créanciers. No. 21,404—Division D—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Lazarus Levy soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire en cette ville, le MARDI 5me jour de juillet 1887, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires du pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire soient suspendues et que Wynne Rogers avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 1er juin 1887.
N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
3 juin—3f en 15j

MASTER'S SALE

John A. Morris vs M. et Mme P. E. Bruslatour.

A LA COUR DE CIRCUIT DES ETATS-Unis pour le District Est de la Louisiane No 11,563—Chancellerie—En vertu et conformément à un jugement rendu le 13 mai 1887, moi, soussigné, Special Master, je procéderai à la vente à l'encan au pied de l'entrée principale de la Douane, rue du Canal, en cette ville, SAMEDI, 2 juillet 1887, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de la Nouvelle-Orléans dans l'îlet borné par les rues Toulouse, Royale, Chartres et St Louis mesurant, au pied français, [illegible] face à la dite rue Royale sur une [illegible] 120 pieds, entre lignes parallèles [illegible] propriété étant bornée sur le côté vers la [illegible] Louis par la propriété anciennement connue comme l'Hôtel St Louis et maintenant Hôtel Royal, laquelle dite propriété appartient à la dite Mme P. E. Bruslatour, par achat de E. D. Nores par acte passé pardevant Omer Villeré, notaire, le 4 mai 1882.

Conditions—Comptant sur les lieux.
E. SABOURIN, Special Master.
31mai—31 juin 8 15 22 29 juil 2

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Antonio Tampanillo vs ses créanciers—No 21,318 Division E—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Antonio Tampanillo soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Benjamin Ory, notaire en cette ville, le LUNDI 27me jour de juin 1887, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les propriétés du dit pétitionnaire soient suspendues et que Joseph Lombard, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, et que le Shérif Civil de la paroisse d'Orléans prenne possession du stock de dépouilles abandonnés.
Nouvelle-Orléans, 25 mai 1887.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
27mai—3f. en 30j